

4. Encadrement des élèves de maternelle

Monsieur le Maire expose :

Avant la séance du précédent conseil municipal du 21 décembre dernier, auquel il n'a pas assisté pour raison de santé, les conseillers ont reçu M. Frecon, directeur d'école et Mme Molliard, institutrice de GS/CE1, qui leur ont expliqué les difficultés rencontrées par cette dernière pour gérer ses élèves de différents âges dans sa salle de classe.

Lors du dernier conseil d'école du 13 février dernier, il a, à nouveau été déploré un manque d'encadrement des enfants chaque matinée, dans cette classe (*Une aide ponctuelle avait déjà été attribuée par la mairie, les après-midis, et en cours de matinée, une ATSEM quittait sa classe à l'école maternelle pour venir en renfort dans la classe de Mme Molliard de 10 h 15 à 11 h 30*). La salle de classe de Mme Molliard est à l'étage. Elle a des enfants de grande section de maternelle et des élèves de CE1. Si elle s'absente de la classe pour accompagner des maternelles aux toilettes, qui se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment, elle est obligée de laisser les autres élèves de sa classe sans surveillance, à l'étage.

Arrivée de Monsieur VERNAY à 20 h 45

Après diverses discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une personne supplémentaire pour 3 h par jour, le matin, jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2024, qui sera affectée à la classe de Madame Molliard. Cette personne sera recrutée par Serv'emploi. Il est également précisé, l'ATSEM, restera dans sa salle de classe, à l'école maternelle, et ne se déplacera plus à l'école primaire.

Il est également précisé, que lorsque les travaux de l'école maternelle seront terminés, le regroupement des deux écoles sur le même site facilitera l'organisation de la répartition des élèves dans les classes.

5. Informations diverses

Licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires du Kébab s'en vont et voulaient vendre leur licence IV à la commune.

Cette licence aurait pu être intéressante pour la commune.

Cependant, la licence a été revendue et n'est plus à vendre.

Vandalisme salle de classe

La classe de Mme Molliard, à l'école primaire, a été vandalisée.

Il n'y a pas eu d'effraction.

Une plainte en gendarmerie a été déposée par la mairie.

Travaux station d'épuration

Monsieur Givre fait un compte-rendu des travaux de la station d'épuration.

Différentes plus-values et moins-values ont été présentées et acceptées par la mairie concernant une modification de la clôture (moins-value de 5 000 €), une modification du talus (plus-value de 6 616 €) et une modification du chemin d'accès (moins-value de 10 000 €), ce qui représente une moins-value totale de 8 384 € sur les 3 postes.

Assurances « Dommages aux biens »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que notre assureur a résilié le contrat qui nous liait pour l'assurance « dommages aux biens » au 31/12/2023.

Une consultation a été lancée en fin d'année et a été infructueuse.

Une consultation en direct a été lancée. Une seule assurance a fait une proposition.

Monsieur le Maire a accepté la proposition. La cotisation annuelle passera de 5 445.81 € à 33 304.65 €, avec des franchises exorbitantes.

Les collectivités ont de plus en plus de mal à se faire assurer.

Mutation d'un personnel communal

Un agent a donné sa démission par voie de mutation, et souhaite quitter son poste au 1^{er} avril. L'agent part à Relevant.

Une annonce a été lancée.

Maison médicale

Monsieur le Maire a fait visiter le dernier bureau de libre au 1^{er} étage de la maison médicale à une kinésologue qui souhaite s'installer. Une réponse doit nous être donnée prochainement.

Réunion publique – fouilles

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion publique qui s'est déroulée le 23 février dernier sur les fouilles archéologiques.

Il rappelle que la commune pourrait prétendre à une subvention de 30 % maximum sur le coût des fouilles. Le reste à charge serait tout de même de 350 000 € pour la commune.

Chemin de Béreins

Monsieur le Maire a fait un courrier virulent à l'entreprise SOUPE suite à l'état déplorable des routes laissées par cette entreprise, dans le secteur de « Béreins ».

Monsieur Muzy s'est rendu sur place un jour, et a bloqué la route aux salariés. Il a contacté M. Soupe pour qu'il vienne immédiatement constater l'état de la route.

Monsieur Soupe a confirmé qu'il allait aménager ses chemins de desserte sur ses parcelles afin de ne plus utiliser la route.

Incident fibre optique

Monsieur Couturier fait remarquer qu'un incident fibre s'est produit sur la commune.

Monsieur Muzy explique que l'entreprise en charge des travaux, route de Baneins, a coupé un fil de fibre optique qui se trouvait juste sous l'enrobé sans avertisseur.

La séance est levée à 21 h 25.